

Steinfort, le 15 avril 2026

## AVIS AU PUBLIC

### En matière d'Aménagement Communal et de Développement Urbain

Il est porté à la connaissance du public que le Projet d'Aménagement Particulier NQ 33 « 4-6, Rue Collart », portant sur des fonds sis à Steinfort et introduit par ACOM, est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 15 avril 2026.

Le projet relatif au Projet d'Aménagement Particulier est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort ([www.steinfort.lu](http://www.steinfort.lu)).

Dans le délai de 30 jours visé au 1<sup>er</sup> alinéa, c'est-à-dire jusqu'au 15 mai 2026 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner  
Bourgmestre

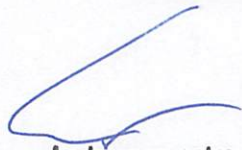


Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du .....1.5.AVR...2026

Steinfort, le .....1.5.AVR. 2026



Le bourgmestre



Le secrétaire communal